

Environnement

qu'il sera à Tokyo) et plusieurs (dix à douze) centres sis dans divers pays du monde, chacun se consacrant à une «mission» (pour le Canada, nous proposons le centre de l'environnement).

Notre association est d'avis que la participation du Canada devrait être double: d'abord, faire une contribution à l'Université de l'ONU dans son ensemble et, deuxièmement, établir un centre régional au Canada, de préférence à Toronto.

On prévoit que la contribution du Canada à l'Université de l'ONU dans son ensemble sera d'environ 12 millions de dollars, payables en plusieurs années. Ce chiffre est 3 p. 100 de la somme estimative de 400 millions de dollars qu'il faudra en tout (la part du Canada au budget d'ensemble des Nations Unies est 3 p. 100).

Nous croyons que s'il y avait des difficultés d'ordre budgétaire, les fonds nécessaires pourraient provenir de l'allocation déjà approuvée pour l'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui est d'environ 730 millions de dollars.

Nous joignons un exemplaire des propositions de notre association visant une composante internationale pour le Canada sur les «missions» touchant l'environnement. J'insiste sur le fait que notre proposition suppose une contribution idéologique pan-canadienne, même si nous souhaitons voir les bureaux de la composante à Toronto. Il faudrait \$45,000 par an pour réaliser ce projet.

Cette lecture montre en tout cas que nous nous intéressons, surtout à Toronto, à ce centre de l'environnement des Nations Unies.

Enfin, voici la réponse donnée par notre propre gouvernement par le truchement du ministre de l'Environnement d'alors.

Cher M. Philbrook:

Centre de l'environnement des Nations Unies

J'ai étudié la lettre où le Pr A. P. Bernhart vous demande votre appui pour établir à Toronto un centre des problèmes de l'environnement relevant de l'Université des Nations Unies.

En 1972, le Canada a approuvé la création d'une université des Nations Unies. Toutefois, nous n'avons pas établi quelle serait notre participation à ce projet. Un groupe d'étude interministériel présidé par le ministère des Affaires extérieures est actuellement chargé d'établir la position du Canada.

Comme l'a mentionné le Pr Bernhart, le siège de l'université a été établi à Tokyo. Il y a quelques mois, M. Roger Gaudry, ancien recteur de l'Université de Montréal, était élu président du conseil universitaire. Le conseil devra décider de l'emplacement de centres jumelés à l'université dans le monde entier, et il devra faire rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies.

● (1650)

Quant à votre question précise, on m'informe que, pour ce qui est des ressources intellectuelles et physiques, il serait possible de créer un centre d'étude des problèmes de l'environnement dans la région de Toronto. Il y a, comme vous le savez, un certain nombre d'universités et d'instituts spécialisés associés qui effectuent des travaux sur l'environnement dans la région. De ceux-ci, un certain nombre, parmi d'autres au Canada, reçoivent une aide fédérale. De plus, les activités du gouvernement fédéral portant sur l'environnement dans la région comprennent le Centre canadien des eaux intérieures à Burlington et le bureau chef du Service de la protection de l'environnement du ministère de l'Environnement.

Il faudrait noter, cependant, que la question de savoir s'il est souhaitable d'établir un tel centre dans la région de Toronto peut être une autre affaire. L'intérêt pour un tel projet et la disposition des divers groupes à collaborer à l'établissement d'un programme intégré et à accepter l'arrivée supplémentaire d'étudiants nécessiteront une planification et une collaboration minutieuse de la part des institutions en cause.

De plus, à cause des coûts administratifs, il est presque certain que la province de l'Ontario aurait un intérêt direct dans la question et devrait être partie à de plus amples consultations.

J'imagine que ce sont des questions du genre qu'examine le groupe d'étude interministériel se penchant sur toute la question de l'Université des Nations Unies. De toute façon, je demanderai à mes fonctionnaires d'étudier de façon particulière la possibilité d'établir un centre de l'Université des Nations Unies s'occupant des problèmes de l'environnement dans la région de Toronto.

Veillez agréer, monsieur, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

[M. Philbrook.]

C'est signé par le ministre des Communications (M^{me} Sauvée). La lettre est datée de juillet 1975.

En terminant, je suppose qu'on se demande pourquoi ce projet n'avance pas plus vite comme il semble certes être un projet valable pour le Canada. Il me semblerait être conforme à la motion n° 5 proposée par le député de Malpeque (M. MacLean). La réponse évidente est une simple question d'argent. Nous nous serrons la ceinture et la plupart des pays semblent avoir des programmes de restrictions et c'est donc, à mon avis, une réponse raisonnable à la proposition du député visant à créer cette institution valable. Pour ma part, je suis en faveur du projet. Il y a plusieurs autres possibilités et il serait raisonnable à ce moment-ci d'accepter les restrictions financières nécessaires pour ce qui est de la création d'une telle institution.

M. Ian Watson (Laprairie): Monsieur l'Orateur, je suis ravi de prendre part au débat de cet après-midi. Ce qui m'intéresse au premier chef dans la motion du député, c'est le passage relatif à la croissance très souvent anarchique de nos grandes agglomérations, dont les effets sur les conditions de vie d'un très grand nombre de Canadiens se multiplient.

S'il est une chose qui me mécontente vraiment au Parlement, c'est que, en dépit de mes observations en ce sens depuis presque mon arrivée—et je siège depuis de nombreuses années—je ne suis pas encore arrivé à convaincre le gouvernement d'utiliser le pouvoir de consentir des prêts que lui confère au moins indirectement la Loi nationale sur l'habitation. Nos villes se sont étendues énormément depuis la Seconde guerre mondiale. Cette expansion est largement due, du moins au départ, aux prêts accordés aux particuliers et aux sociétés par la SCHL aux termes de la Loi nationale sur l'habitation. Si nous avions voulu utiliser ce pouvoir sans craindre de froisser les susceptibilités provinciales, nous aurions pu en grande partie éviter les erreurs d'urbanisme qui marquent toutes les banlieues du Canada. Mais il n'est encore pas trop tard pour agir, puisque le ministre parle de construire un million de maisons neuves.

Nous devrions utiliser notre pouvoir de prêter pour imposer l'adoption de normes minimales pour l'urbanisme, les espaces verts et les équipements de loisirs. On nous dit que cela se fait, mais en réalité nous ne faisons encore rien. On a entrepris d'insister plus énergiquement, auprès des bénéficiaires municipaux et provinciaux des crédits de logement, pour qu'ils établissent des règles minimales d'urbanisme. Mais il reste encore beaucoup à faire, semble-t-il, avant qu'on en arrive à ce minimum d'organisation qui garantirait des villes et des banlieues bien aménagées. On parle beaucoup, depuis des années, de la qualité de la vie.

La qualité de la vie, c'est pour moi la qualité des conditions d'existence là où nous passons la majeure partie de notre vie, c'est-à-dire la maison et le quartier, et la qualité de voies de communications entre la maison et les lieux de travail, d'emplettes et d'études.

En ce qui concerne le logement, je conviens que les Canadiens sont probablement les gens les mieux logés du monde, mais que dire des localités où leurs maisons sont situées et de la facilité d'accès de ces gens bien logés à leur travail et à leurs écoles? On devrait demander aux habitants de ma circonscription qui doivent attendre en étouffant deux ou trois heures chaque matin dans l'air vicié des encombrements de circulation lorsqu'ils traversent le Saint-Laurent pour se rendre à Montréal et qu'ils circulent le long d'une voie ferrée désaffectée ce qu'ils pensent de la qualité de leur vie!